

Laos

A l'heure de l'environnement

L'action environnementale laotienne, guidée par les pressions extérieures, méconnaît les besoins et les aspirations des populations locales. A trop vouloir bien faire, on peut parfois nuire.

Catherine Aubertin
Economiste, IRD-ORSTOM*

Au Laos, l'impact des conventions internationales d'environnement se fait essentiellement sentir dans les pressions exercées par les bailleurs de fonds sur le gouvernement. Les trois secteurs clés de l'économie pour les entrées de devises sont en effet l'aide économique, l'hydroélectricité et les forêts ; des secteurs fortement sensibles aux préoccupations environnementales. Les flux de prêts, de dons et d'investissements étrangers représentent la moitié du produit national brut, et le pays dépend à 80 % de l'aide internationale pour ses investissements. Les grands bailleurs, comme la Banque mondiale, sont de plus en plus attentifs aux revendications des lobbies environnementalistes internationaux. L'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) et les grandes ONG d'environnement présentes au Laos s'imposent comme partenaires de poids au sein même du ministère de l'Agriculture et des Forêts. Par ailleurs, le Laos est un pays de montagnes, avec moins de 20 % de plaines, principalement situées le long du Mékong. On estime qu'il existe encore 50 % de couvert forestier et les ressources naturelles, principales sources de devises (hydroélectricité, bois), proviennent de la forêt. 80 % de la population vit de l'agriculture et de la forêt. On peut alors facilement imaginer que la « contrainte environnementale » se profile derrière chaque projet de développement concernant ce petit pays pauvre et rural, peu peuplé, riche de ses forêts et de la diversité de ses habitants.

L'exemple le plus frappant est celui du projet de barrage hydroélectrique de Nam Theun II (900 MW) qui s'est trans-



BRUNO LACOMBE

formé en un enjeu écologique, révélant les tensions entre les bailleurs de fonds, les industriels et une « société civile » animée par les grandes ONG internationales, comme, International River Network (IRN). La Banque mondiale a dû suspendre ses promesses de prêts jusqu'à un rapport favorable de l'UICN, obtenu après une surenchère de mesures de préservation de l'environnement.

Ce genre de marchandages ne renforce pas la position des acteurs locaux qui sont pris en otages, ni ne favorise des pratiques environnementales durables à l'initiative des populations. Il affirme en tous cas le pouvoir des associations écologistes puisque, à l'issue de l'affrontement, elles se voient commander une multitude de rapports, confier la création

de zones protégées et la supervision des opérations d'encadrement des populations.

Anti-brûlis. Le souci pour l'environnement (peut-on alors parler de l'influence des conventions ?) a cependant été repris à son compte par le gouvernement pour poursuivre sa lutte contre la pratique de la défriche brûlis, accusée de tous les maux. En réalité, c'est certainement moins cette pratique qui est décriée que les populations montagnardes qui s'y livrent. De fait la liaison « ethnico-déforestation » apparaît comme une évidence au Laos où les « minorités montagnardes » sont dénoncées comme principales responsables de la déforestation. Pourtant, la défriche brûlis est pratiquée par

Les pratiques traditionnelles de défriches-brûlis sont pointées du doigt par les défenseurs de l'environnement.



toutes les ethnies et souvent dans des conditions de sous-peuplement et suivant des savoir-faire qui permettent une bonne gestion de l'environnement. Mais comme la forêt, confondue avec la montagne, donne à la fois le bois et l'hydroélectricité, toucher à la forêt revient donc à toucher à l'intégrité et à la richesse nationales.

Le combat contre la défriche brûlis s'inscrit dans une volonté d'intégration nationale des minorités ethniques et de contrôle du territoire, objectifs internes de la République démocratique populaire lao. On ne s'étonnera pas alors que les mesures prises au nom de la lutte contre la déforestation ne répondent pas aux problèmes de l'abattage illégal, ni du monopole du commerce du bois détenu par trois holdings militaires. La politique de protection des bassins versants favorise les sociétés d'État, principaux exploitants de bois et de ressources hydroélectriques.

Ces mots d'ordre, et les mesures qui les accompagnent, rencontrent pourtant les objectifs internationaux de protection de la nature et de développement des bailleurs de fonds. Gouvernement et développeurs semblent en effet s'accorder sur les grands credo de l'orthodoxie scientifique en matière d'environnement (Forsyth, 1999) : brûlis = érosion = destruction de la forêt et des ressources naturelles; défriche brûlis = inondation (ou manque d'eau !) pour les populations de l'aval et pour tout le bassin versant.

Cette année, de terribles inondations ont ravagé les villages et les rizières du Bassin du Mékong. Alors que de plus en plus, les scientifiques s'accordent à penser que les processus biophysiques de long terme sont les premiers facteurs des irrégularités des débits, les petits essarteurs de montagne sont dénoncés comme criminels ! Nous sommes devant une question d'institutionnalisation des perceptions et la part de responsabilité des experts et des institutions internationales y est patente.

Les montagnards sont alors contraints à pratiquer la riziculture irriguée, promu modèle d'agriculture moderne. De plus, la mise en réserve forestière, la création de zone de biodiversité, le déplacement de populations (Goudineau, 1997) et l'allocation foncière actuellement poursuivie avec l'aide des bailleurs de fonds rendent impossible la poursuite des modes de vie montagnards. Ces mesures ne sont pas sans poser d'importants problèmes dans les zones forestières comme dans les plaines, notamment en opposant les habitants des plaines - les vrais Lao -, et les autres. Les plaines, supposées ne pas connaître de problème d'environnement,

sont ainsi laissées aux lois du marché alors que les montagnes sont mises en conservation (GOL-MAF, 1999).

Sans le local. Dans ces conditions, comment établir un lien entre les objectifs des négociations internationales et les préoccupations des acteurs locaux ? Il semble que les objectifs des négociations internationales s'expriment en termes de rapports de force et de jeux de pouvoir où les bailleurs de fonds s'accommodent assez bien de politiques qui n'ont que peu de choses à voir avec la protection de l'environnement, pourvu qu'elles témoignent de l'adhésion à un credo scientifico-environnemental et qu'elles permettent le financement et la réalisation de « projets de développement ». Les professionnels du développement sont plus à l'aise pour proposer des techniques de piégeage de carbone que pour analyser les conséquences de la politique nationale d'allocation foncière.

Les acteurs locaux jouent les grands absents. On peut expliquer cette situation par le fait que, si les ONG internationales pullulent, et se gardent bien généralement d'évoquer les sujets qui fâchent, il n'existe pas de relais nationaux comme des ONG locales qui pourraient faire entendre la voix des populations. Les ONG locales sont en effet interdites, les intérêts des populations sont censés être suffisamment représentés par les diverses organisations de masse du Parti : Unions des femmes, des jeunes, milices, syndicats, etc. En particulier, il n'existe pas de représentants ethniques (si ce n'est le « front d'édification nationale »), c'est-à-dire pas de support à des revendications identitaires qui pourraient prétendre à faire reconnaître une relation particulière à la nature et rencontrer un soutien international. Au contraire de nombreux pays, les « communautés locales » ne sont pas montrées comme des écologistes spontanés mais bien comme des prédateurs de l'environnement, menaçant les richesses nationales.

Les messages véhiculés par les conventions semblent ainsi servir de prétexte pour accélérer des pratiques de déstructuration des communautés villageoises et pour renforcer le pouvoir des bailleurs de fonds et des ONG étrangères. Ce n'est pas tant la problématique environnementale qui est ici en cause que les conséquences, tant pratiques qu'institutionnelles, de l'aide au développement. ■

Pour en savoir plus

FMI. *Review of the Lao Economy*, juin 2000.

Forsyth (Tim). *Historical evidence for watershed degradation: how important is agriculture*. ICRAF methodology Workshop : *Bridging the Gap Between Policy & Research in Southeast Asia*, 31 mai 2 juin 1999.

GOL-MAF Government of Lao PDR, Ministry of Agriculture and Forestry. *The government's strategic vision for the agricultural sector*. Discussion Paper, 8-9 novembre 1999.

Goudineau Y. (Ed.). *Resettlement and Social Characteristics of New Villages*. ORSTOM-UNDP-UNESCO, 2 vol., UNDP, 1997.

*IRD
32, av. H. Varagnat
93 149 Bondy Cedex - France
E-mail :
Catherine.Aubertin@bondy.ird.fr

Afrique Les che de la p

Jorge Ferrão

Doctorant au CPDA, Université fédérale rurale de Rio de Janeiro*

Hormis la convention sur la diversité biologique (CDB), il existe cinq grands autres accords multilatéraux portant sur la préservation de la biodiversité en Afrique : la convention africaine sur la conservation de la nature et des ressources naturelles (Alger, 1968), la convention de Ramsar sur les zones humides d'importance internationale (1971), la convention de Paris sur la protection du patrimoine naturel et culturel mondial (1972), la convention sur le commerce des espèces de faune et de flore menacées d'extinction (CITES, 1973), et la convention de Bonn sur les espèces migratoires (1979). Tous les États n'ont pas signé ces conventions, mais la convention d'Alger, la CDB et la CITES ont un taux d'adhésion supérieur à 95 %. Néanmoins, la question de leur mise en œuvre demeure, étant donné les limites

Gestion des
ressources naturelles

Les chaînons manquants

P.M. 106
- 9 MARS 2001
Généralistes